

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 21 mars 2012 à 9h30
« Droit à l'information en matière de retraite »

Document N°7
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Présentation du futur outil de simulation

GIP Info Retraite

Présentation du futur outil de simulation « EVA »

Les textes réglementaires d'application de la loi du 9 novembre 2010, publiés le 31 décembre 2011, mentionnent un outil de simulation qui doit être accessible en ligne aux assurés, dès le 1^{er} juillet 2014. Les organismes de retraite disposent déjà d'un outil de simulation conçu en commun, au sein du Gip Info Retraite, Marel. Cependant, cet outil n'est pas relié aux données de carrière de l'assuré. Le nouvel outil présentera l'intérêt d'être alimenté par les données de carrière de l'assuré que connaissent les organismes de retraite et d'asseoir ainsi les simulations sur la situation réelle de l'assuré.

Des études avaient été déjà décidées par le Conseil d'administration du Gip Info Retraite pour améliorer les services offerts par les organismes de retraite, dans le prolongement du droit à l'information créé par la loi du 21 août 2003.

Le texte réglementaire a conforté le Gip Info Retraite dans ses travaux. Les premiers principes de l'outil ont été retenus par le Conseil d'administration le 24 septembre 2011 tandis que les études fonctionnelles et techniques ont été poursuivies.

Les principes retenus par le Conseil d'administration du Gip Info Retraite

L'outil sera disponible en ligne. Il offrira une remontée des données personnelles connues des régimes. Il calculera une estimation dont le mode de calcul se rapprochera le plus possible des documents pouvant être remis ou envoyés à l'assuré, au titre du droit à l'information, c'est-à-dire les EIG et les simulations remises dans le cadre des entretiens proposés aux assurés âgés d'au moins 45 ans. Il sera accessible via les portails des régimes.

Les variantes pourront être calculées de façons simultanées, lorsqu'elles seront compatibles entre elles, comme par exemple un rachat et une modification de la quotité travaillée, ou successives. Les variantes seront mémorisées pour une période à définir. Les estimations seront rapportées à une estimation « standard » qui reposera sur une hypothèse facile à comprendre pour l'assuré, par exemple le maintien de son dernier revenu annuel connu jusqu'à son départ en retraite.

La première opération consistera à identifier/authentifier l'assuré, comme pour le relevé de situation individuelle en ligne, via le portail de son régime.

La deuxième opération consistera à pré-afficher un relevé de situation individuelle en ligne comprenant des signalements, et mettant notamment en évidence les périodes manquantes.

La troisième étape consistera pour l'internaute à compléter en ligne sa carrière passée.

La quatrième étape consistera à faire le choix des hypothèses à tester.

Lors de la cinquième étape, les résultats de la simulation de l'assuré seront affichés.

Pour chaque résultat, les données saisies et les hypothèses choisies par l'internaute seront rappelées.

Les études fonctionnelles en cours

Les études fonctionnelles distinguent les hypothèses correspondant à trois groupes :

- la complétude de la carrière passée ;
- les marges de manœuvre juridiques pour la période passée : il s'agit ici d'indiquer à l'assuré les moyens qu'il peut utiliser pour augmenter ses droits à retraite au titre de la période passée, par exemple en rachetant des trimestres correspondant à des années d'études ou, pour certains régimes, à des années incomplètes ;
- les variantes concernant les choix de carrière pour le futur.

Pour chaque hypothèse, les choix de saisie à la disposition de l'internaute seront définis.

L'étude sur l'architecture technique

Le Gip Info Retraite a conclu un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de déterminer les architectures informatiques envisageables pour le futur outil de simulation.

Il s'agit désormais d'analyser un premier projet et de proposer toutes les variantes jugées pertinentes.

Une à trois propositions techniques, avec leurs contraintes, risques, avantages et inconvénients seront élaborées. Ces propositions décriront les échanges de données à mettre en place ou à faire évoluer et les normes complémentaires à respecter. Elles mentionneront les précautions relatives à la gestion de la sécurité.